

saint blancard



CHALLENGE DE L'ASTARAC 2019

Règlement particulier

SOMMAIRE

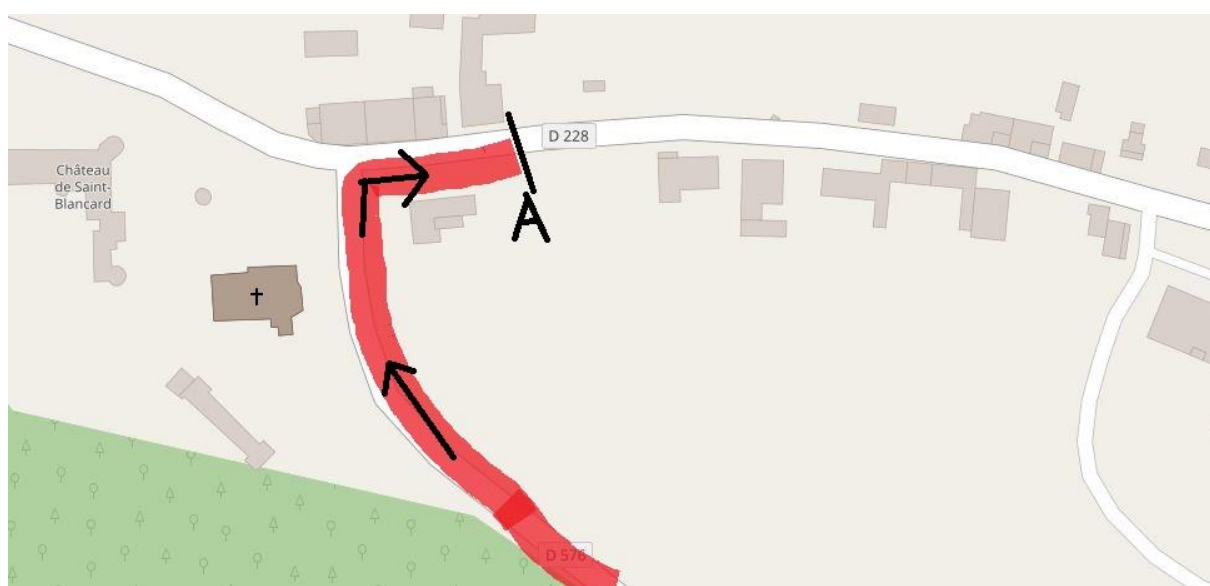
- 1. OBJET DE L'ÉPREUVE**
- 2. PARCOURS**
 - a. PARCOURS
 - b. DEPART
 - c. ARRIVEE
- 3. PARTICIPANTS**
- 4. SIGNALEURS**
- 5. AVIS DE LA FEDERATION**
- 6. RESPONSABLE SECURITE**
- 7. SIGNALISATION ET PROTECTION DU PARCOURS**
 - a. SIGNALISATION
 - b. PROTECTION
 - c. OBSTACLES
- 8. SECURITE**
 - a. Secouristes
 - b. Assurance
- 9. CIRCULATION**
 - a. Fermeture route
 - b. Ouverture route

b. Départ : place de la Mairie – BOULOGNE SUR GESSE - 31350



c. Arrivée : D 228 centre village de SAINT BLANCARD -32140 (devant la zone multiservices)

d.



3. PARTICIPANTS

Tous les participants seront licenciés Française Handisport et sont majeurs.

Le nombre de participants maximum est fixé à 30 maximums.

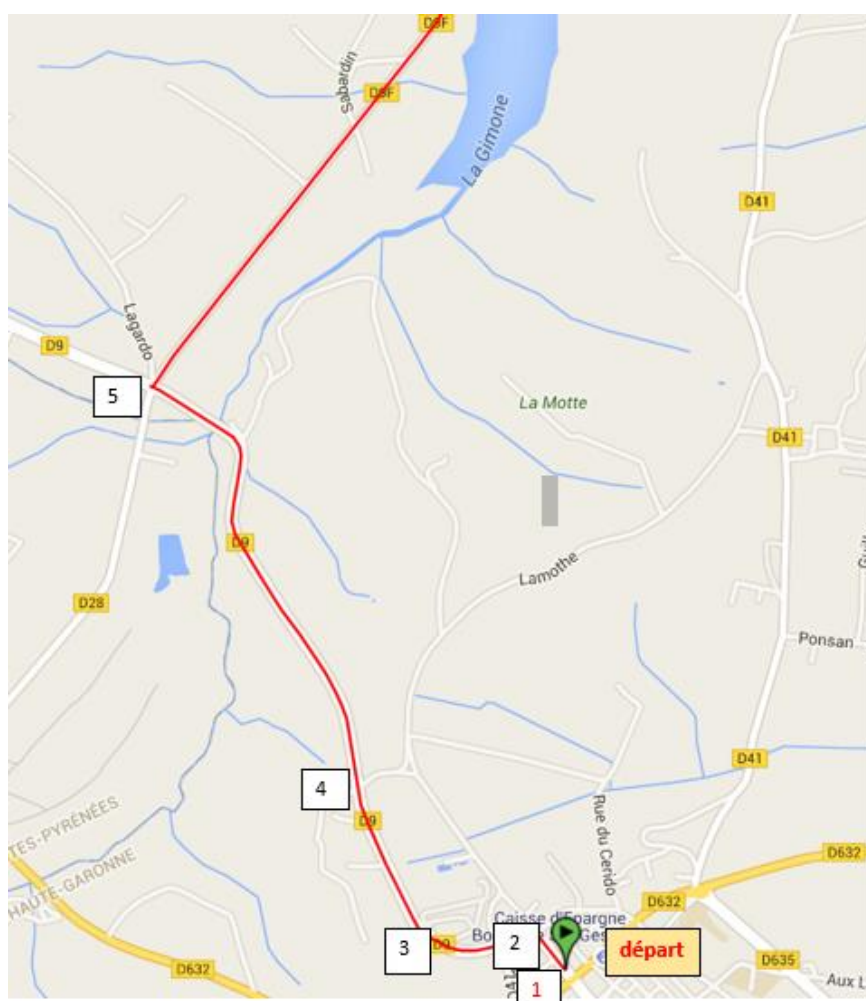
Chaque participant aura rempli et retourné un bulletin d'inscription au moins 7 jours avant l'épreuve avec une copie du certificat médical de non contre-indication à la pratique du handbike ou du tricycle en compétition.

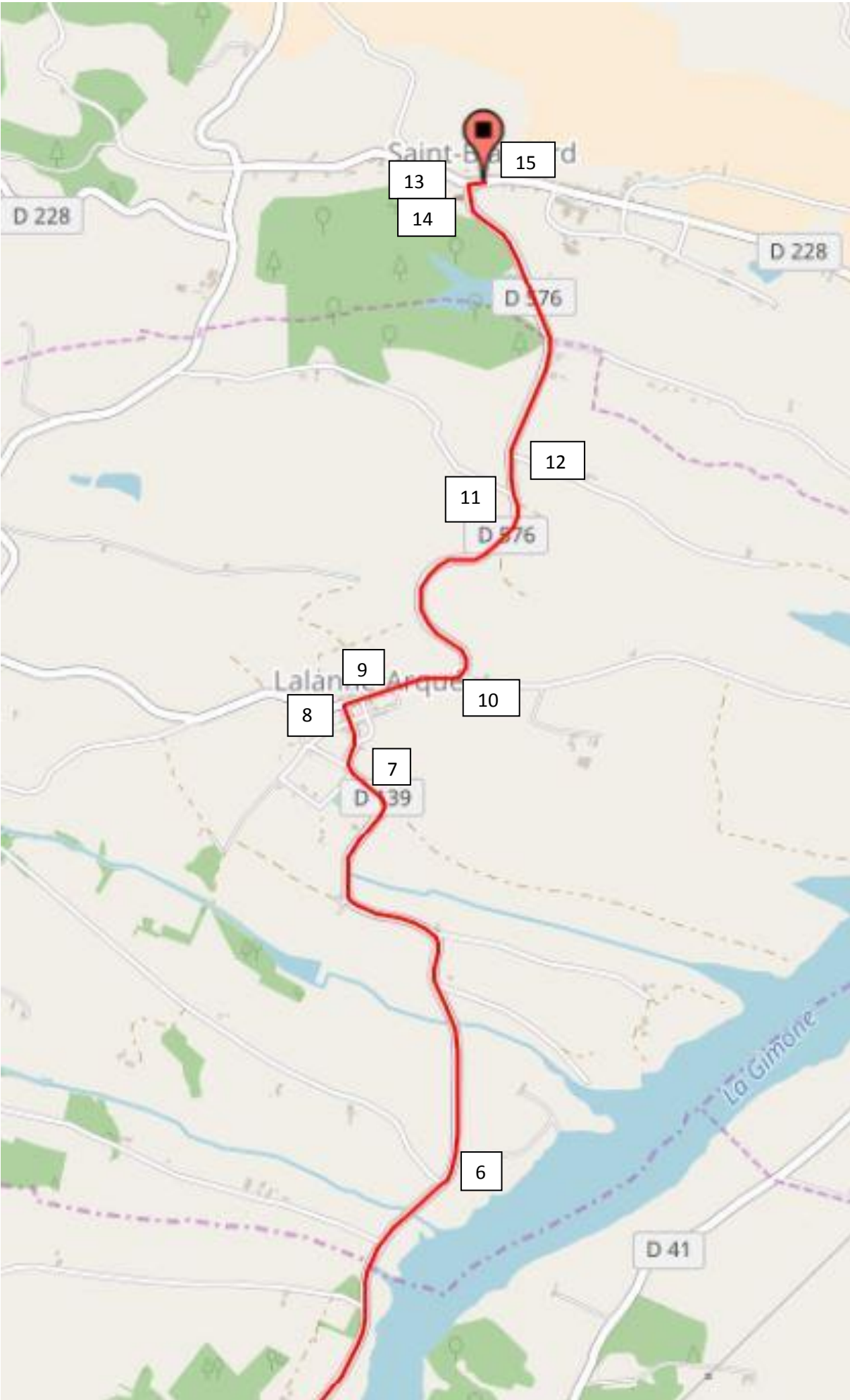
4. SIGNALEURS

15 signaleurs officiels avec véhicules, seront répartis sur les croisements de la course.

La liste et les renseignements obligatoires seront fournis au moins 3 semaines avant le début de l'épreuve

Cartes de répartition des signaleurs





5. AVIS DE LA FEDERATION ET ASSURANCE

L'épreuve étant inscrite au calendrier de la coupe de France Handisport, elle est assurée par cette dernière. (cf. PJ. « Attestation FFH »)

6. RESPONSABLE SECURITE

Le responsable sécurité est l'organisateur de l'épreuve.

7. SIGNALISATION ET PROTECTION DU PARCOURS

a. SIGNALISATION

Chaque croisement sera pourvu d'un signaleur avec son véhicule, d'un panneau de signalisation et d'un fléchage au sol.

b. PROTECTION

Les zones de départ et d'arrivée seront fermées avec des barrières de type K2, et des moyens humains,

c. OBSTACLES

Seront signalés oralement aux concurrents, avant le départ de la course (lors de l'appel des coureurs), tout obstacle qu'il peut raisonnablement connaître ou prévoir et qui représente un risque réel pour la sécurité des coureurs ou des suiveurs.

8. SECURITE

a. Secouristes

La course sera couverte par 1 médecin coordinateur, 4 secouristes majeurs PSC1, d'un véhicule de secours, d'un véhicule d'aide aux problèmes mécaniques, identifiables de l'organisation et du public.

Les secouristes auront chacun un véhicule, un moyen de communication, une trousse de secours.

b. Assurance

La course sera couverte par l'assurance de responsabilité civile fédérale couvrant les risques encourus par les participants et l'ensemble des personnes associées à l'organisation.

9. CIRCULATION

a. Fermeture route

Le parcours sera fermé 15 minutes avant le départ de la course par un véhicule surmonté d'un panneau signalant le début de la course. Ce véhicule devra disposer d'une signalisation lumineuse de couleur jaune orangée, en application de l'arrêté du 4 juillet 1972 relatif aux feux spéciaux des véhicules à progression lente. Ces véhicules pourront être équipés d'une signalisation sonore.

b. Ouverture route

Le parcours sera ré-ouvert à l'arrivée du dernier concurrent.